

# AVIS du MAIRE

<b>concernant une demande</b> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <small>initiale / modificative</small>		<b>COMMUNE de</b> ST NICOLAS DU TERTRE					
Certificat d'urbanisme : <input type="checkbox"/>	DP construction : <input type="checkbox"/>	déposée en mairie le :					
DP aménagement : <input type="checkbox"/>	Permis d'aménager : <input type="checkbox"/>	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> </table>					
Permis de construire : <input type="checkbox"/>	Permis de démolir : <input type="checkbox"/>	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;">commune</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">année</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">numéro</td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> </table>		commune	année	numéro	
commune	année	numéro					

par :	Raison sociale et/ou nom, prénoms GAEC des Friches — Autorisation unique.
domicilié à :	Voie, lieu-dit, code postal, commune Les Friches — 56910 ST NICOLAS DU TERTRE
pour un projet situé à :	Voie, lieu-dit, code postal, commune idem — ZB 386

## 1. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

Le terrain ci-dessus est ou sera desservi dans les conditions suivantes :

Équipements publics	non desservi	desservi : capacité		si desserte programmée, sera desservi	
		suffisante	insuffisante	par quel concessionnaire	avant le
Eau potable (*)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Électricité (*)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

(\*) : le cas échéant, si terrain non desservi, si le (les) raccordement(s) sur la voie publique n'excède(nt) pas 100 m, et si la commune décide de leur prise en charge par le bénéficiaire de l'autorisation (à son usage exclusif), joindre imprimé annexe pour application du L.332-15 du Code de l'urbanisme.

Voirie <input type="checkbox"/> publique / <input checked="" type="checkbox"/> privée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gaz	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Station d'épuration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Réseaux assainissement	Si le terrain n'est pas desservi	Si le terrain est desservi
Eaux usées	L'avis sur les modalités d'assainissement individuel envisagé par le demandeur devra être transmis par la mairie ou son service technique compétent au centre instructeur dans un délai de 1 mois à compter du dépôt du dossier	Adaptation du réseau par rapport au projet <input type="checkbox"/> bonne <input type="checkbox"/> insuffisante <input type="checkbox"/> mauvaise
Eaux pluviales	Y a-t-il des problèmes particuliers (raccordement, extension,...) ? Si oui, lesquels :	Adaptation du réseau par rapport au projet <input type="checkbox"/> bonne <input type="checkbox"/> insuffisante <input type="checkbox"/> mauvaise
Sécurité incendie	Le projet peut-il être desservi par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

## 2. AVIS SUR LA SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Situation du terrain et, le cas échéant, de la (des) construction(s) projetée(s)	<input type="checkbox"/> en zone <b>urbanisable</b> . Zonage :	<input checked="" type="checkbox"/> en zone <b>non urbanisable</b> . Zonage :
	le terrain est-il issu d'une plus grande propriété ? :	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui (*)
	(*) si oui, nombre de détachements constatés depuis 10 ans :	
	le terrain est-il boisé ? :	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
	le projet est-il à proximité d'un cours d'eau ? en zone humide ? :	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
y a-t-il à proximité des bâtiments (agricoles, industriels, ...) générant des nuisances ? :	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui (*)	
(*) si oui et connu(s), nature :		distance :

Les observations sur le projet lui-même seront mentionnées dans la partie 5 au verso

### 3. FISCALITÉ

TLE . en cas de projet de logements sociaux, bâtiments agricoles ou garages à usage commercial, la commune a-t-elle délibéré pour les exonérer de TLE ? :  non  oui ... (dans ce cas), **date de délibération** :

VDPLD - si oui, **date de délibération** :

### 4. PARTICIPATIONS D'URBANISME

Raccordement à l'égout (art. L.332-6-1.2°)  Non réalisation d'aires de stationnement (art. L.332-6-1.2°)

Équipement public exceptionnel (art. L.332-8)  
(joindre dans ce cas *lex. du devis des travaux à la charge du demandeur*)  Participation du constructeur en ZAC (art. L.311-4)

Projet urbain partenarial - si oui, **date de la convention** :  
(joindre dans ce cas *lex. de la convention et le plan précisant le périmètre concerné*)

Cession gratuite de terrain (art. L.332-6-1.2°) - n'est possible que pour les voies publiques et pour des projets suffisamment avancés  
- si prescription d'une telle cession, **surface de terrain à céder** :

Voie et réseaux (art. L.332-11-1) - si prescription d'une telle participation, **secteur de** :  
**date de paiement** :  
- y a-t-il eu convention passée avec le propriétaire du terrain :  
 non  oui ... (dans ce cas) **date** :

Programme d'aménagement d'ensemble (art. L.332-9) - si prescription d'une telle participation, **montant** :  
**date de paiement** :

### 5. AVIS SUR LE PROJET et/ou SES ABORDS

En cas de projet d'aménagement

. observations du maire sur la composition d'ensemble du projet, le programme des travaux et, s'il en est prévu, les hypothèses d'implantation des bâtiments, le règlement propre à l'opération, ... (le cas échéant, des suggestions de prescriptions particulières pourront être faites avec l'avis dans la partie 6 ci-dessous).

En cas de construction(s) : aspect extérieur et abords

. observations du maire sur l'aspect extérieur du projet (toitures, façades en présence de construction(s), éventuelles clôtures, ...), l'aménagement des abords (plantations, accès, aires de stationnement, ...) et l'intégration de l'ensemble dans l'environnement (le cas échéant, des suggestions de prescriptions particulières pourront être faites avec l'avis dans la partie 6 ci-dessous).

### 6. AVIS DU MAIRE

Favorable

. s'il y a lieu, nature et motifs de prescriptions particulières (ou, de dérogations à une ou plusieurs règles du PLU en application L.123-5 du Code de l'urbanisme \*\*):

Défavorable

. indiquer le (les) motif(s) compte tenu des observations qui ont été faites dans les rubriques précédentes :

\*\* : pour reconstruction de bâtiments détruits ou endommagés à la suite d'une catastrophe naturelle survenue depuis moins d'un an, ou pour permettre la restauration ou la reconstruction d'immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques.

Le 25 AVR. 2017

Le Maire

  
